

LE TRAIT D'UNION PLUDUALAIS



Dicton du mois

Pluie de mai détruit l'avoine, pluie de juin la sauve !

Sommaire :

- Editorial (p1)
- Distribution de masques (p1)
- Note environnementale (p2)
- Note sécurité routière (p2)
- AS Pludual (p2)
- Travaux (p3)
- Comité des fêtes (p3)
- Randonneurs du Languidoué (p3)
- Un nouvel artisan (p3)
- Cela s'est passé à Pludual (p4)
- Manifestations à venir (p4)
- Bibliothèque (p4)

Editorial

Je remercie les pludualaises et pludualais qui nous ont renouvelé leur confiance lors du scrutin du 15 mars 2020.

La crise sanitaire que nous avons traversée et qui continue à nous éprouver a perturbé cette période électorale, pendant mais aussi après, puisque les conseillers municipaux, élus le 15 mars n'ont pu entrer en fonction que le 18 mai.

Le conseil a été installé le 23 mai à 18h salle Shelburn afin de respecter les règles de distanciation en vigueur.

Maire : Yves GUILLEM

Adjoint : Sandrine SALAÜN , Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER ,Baptiste PEZZOLI



Conseillers(es) : Sandrine ARTUR, Floryse BUTTEZ, Nicole HENGOAT, Eliane LE PLAPOUX, Laurence HERPE, Michèle OLIVIER, Marie-Christine MEVEL, Jérémie PATUREL, Ronan RIOU et Fabien TARTIVEL.

Ainsi nous voici, tous ensemble, à l'orée d'une nouvelle période de six ans pendant laquelle nous allons construire l'avenir de notre commune.

Votre Maire.

Distribution de masques

Le port du masque est fortement recommandé dans tous les lieux publics afin de se protéger et de protéger les autres de la transmission du virus.

Toute personne, résidant à Pludual, n'ayant pas encore récupéré son masque, peut se présenter à la Mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Pour information, les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent demander à leur famille, voisins ou amis de récupérer leur masque ou prendre contact avec le secrétariat par téléphone ou par message électronique pour demande de dépôt à domicile.

Un appel à la vigilance est lancé par le Maire. Il invite tous les Pludualais à ne pas relâcher leurs efforts, à respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique. *"Si la mairie a fourni des masques, c'est bien pour que les gens les portent et se protègent, il est primordial dans des lieux avec une forte densité de population aujourd'hui accessibles grâce à la vigilance et au comportement exemplaire de chacun pendant toute la période de confinement, ne relâchez pas vos efforts."*

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

Note environnementale

Feux de forêt : préservons la forêt et les espaces naturels grâce aux bons comportements !

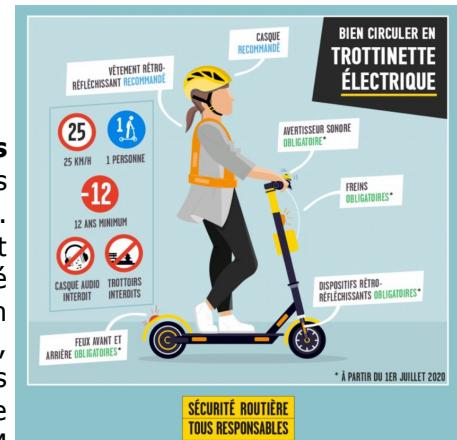
Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie de profiter du grand air est forte. Dans toute la France, il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les landes, les bords de route... Avec les conditions météorologiques de ces derniers mois, les sols et la végétation ont été très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement. Pour limiter le risque, il convient d'adopter de bons gestes : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations. En cas d'incendie,appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants) et restez bien dans votre maison. La préfecture met également à disposition des informations via son site...



FEUX DE FORÊT Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2
est la conséquence
d'une imprudence

Rappelons que plusieurs dizaines d'hectares de forêt ont déjà été incendiés en début de printemps, dans la zone à risque habituelle comme dans les Alpes Maritimes (32 ha le 9 avril 2020) ou les Bouches-du-Rhône (98 ha le 9 avril 2020) mais aussi dans des départements historiquement moins exposés comme en Charente (36 ha le 10 avril 2020), Haute-Loire (15 ha le 15 avril 2020), Sarthe (10 ha le 23 avril 2020), entre Vosges et Moselle (10 ha le 24 avril 2020).



Note sécurité routière

Comprendre pour agir : les EDPM

Par décret du 25 octobre 2019, les **engins de déplacement personnels motorisés** (EDPM) désignent une nouvelle famille de véhicules individuels à assistance électrique, pour les particuliers comme pour les loueurs de flotte. Les règles suivantes s'appliquent à compter du 1er juillet 2020 : le transport de personnes et de marchandises est interdit, le conducteur doit être âgé d'au moins 12 ans, la circulation sur le trottoir est interdite, sauf dérogation municipale, le stationnement sur le trottoir ne doit pas gêner les piétons, la circulation est autorisée sur les voies cyclables et sur les routes où la vitesse maximale est de 50 km/h, sur les aires piétonnes à une allure modérée pour ne pas gêner les piétons, la vitesse maximale de ces EDPM est limitée à 25 km/h.

En matière d'équipements de sécurité, il faut qu'ils disposent de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants latéraux, de freins et d'un avertisseur sonore. Le port du casque est obligatoire hors agglomération. Le port d'un vêtement de haute visibilité est obligatoire lorsque la visibilité est insuffisante et la nuit même en agglomération avec éclairage public. Concernant l'assurance, seule la responsabilité civile est requise, pas d'obligation d'assurance au tiers ou tout risque puisqu'il ne s'agit pas d'un véhicule à motorisation thermique.

AS Pludual

Après l'arrêt définitif du championnat de football, le club de Pludual, second derrière Bégard, accède à la Division 2.

Ronan RIOU, entraîneur de Pludual et conseiller municipal :



« Après l'arrêt définitif du championnat de football, le club de Pludual, second derrière Bégard, accède à la Division 2. Une bonne ambiance, des résultats. Une recette qui marche avec au bout cette accession en D2. La prochaine saison s'annonce excitante après cette montée, avec des derbys à jouer contre Goudelin, Lannion ou encore le Goëlo. Pour cela il a fallu recruter quelques joueurs ayant l'expérience au niveau supérieur. Le club compte actuellement plus de 45 licenciés. L'objectif de la prochaine saison sera de bien figurer et d'assurer le maintien au plus vite de l'équipe A. Pour notre équipe B l'objectif sera de retrouver du plaisir, la saison dernière a été compliquée (début tardif du championnat, intempéries..). La prochaine saison sera donc plus intéressante pour l'équipe coachée par Patrick Romney. »

Si vous souhaitez nous rejoindre, l'assemblée générale du club se déroulera vendredi 26 juin au stade Henri Arthur à 18h30.

Travaux/ Services Techniques



- travaux de sécurisation du clocher de l'Eglise
- entretien des accotements des routes communales
- fleurissement



Comité des fêtes

« 2020 ,une année très particulière, vous en connaissez les raisons. Nous avons dû annuler toutes les manifestations prévues au calendrier des festivités.

En accord avec les artistes nous avons décidé de reprogrammer et de reconduire en 2021 toutes ces festivités : la fête de la Musique le 19/06/2021 avec Silvère Burlot, Zik A Gogo le 17/07/2021 (avec Flashback Station Four, les Souillés de fond de cale et les sonneurs, Gérard Jaffrès sans oublier le feu d'artifice), une brocante et un Fest-Noz le 15/08/2021, mais aussi un après-midi théâtre en Février, la traditionnelle chasse aux oeufs le Dimanche de Pâques et une brocante courant Mai .

Rendez vous quand même du moins nous l'espérons le samedi 12 décembre 2020 pour le spectacle de Noël des enfants, organisé avec la municipalité et animé par la Compagnie Marmousse.

D'ici là portez vous bien, nous comptons sur vous et sachez que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles . Merci de nous soutenir. »

Christophe Le Merrer,
Président du comité des fêtes de Pludual.

Randonneurs du Languidoué

Les randonneurs du Languidoué ont gardé le contact pendant tout le confinement. Par mail ou par téléphone, ils ont évité l'isolement.

La FFRandonnée a donné le feu vert pour reprendre les activités. Pas de rando-santé mais les autres disciplines peuvent se faire aux conditions de distanciation et de protection obligatoires. Un maximum de 10 personnes est autorisé donc il faudra s'inscrire à chaque fois.

Le mardi à 14 h rando cool sur 5 à 6 km, le jeudi à 14 h marche nordique, le samedi à 9 h 30 marche nordique dynamique, le dimanche tous les 15 jours 2 randonnées de distances différentes.

Un nouvel artisan : Armor Aéro Services

Ludovic HAMONOU : « Étant originaire de Pludual, c'est dans cette commune que j'ai débuté dans le monde du travail en effectuant mon apprentissage de menuisier à 14 ans. Après plusieurs années, désirant revenir à mes racines, je suis revenu vivre à Pludual en 2015 tout en m'investissant dans les associations culturelles et sportives de la commune.



Reconverti dans le domaine du paysage, je me suis rendu compte que sur de nombreux chantiers d'un souci quotidien : les insectes et vespides. C'est pour cette raison que j'ai décidé d'ouvrir mon entreprise spécialisée dans la désinsectisation, dératisation et traitement de l'habitat.



Souvent difficile d'accès, notamment par leur hauteur, régulièrement j'effectue mon travail par l'appui d'un drone pour lequel je suis le seul habilité en Côtes d'Armor à l'utiliser. Ce drone qui est certifié et spécialisé dans ce domaine, me permet avec une grande maniabilité de pouvoir assurer un travail complet et en toute autonomie.

Grâce à cet outil de travail je peux également réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien des toitures ou des murs.

Pour l'intégralité de ces tâches, je suis agréé pour l'utilisation et la manipulation de produits biocides.... fort de mon expérience et sur simple demande je peux également réaliser des petits travaux, d'aménagements ou artisanaux, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers... »

Devis gratuit au 06 38 68 95 36 ou par mail : armor.aero.services@gmail.com

Bulletin communal de PLUDUAL (PLUA) - JUIN 2020—N°46

Mairie
8 rue du Manoir
22 290 Pludual
Horaire d'ouverture Médiathèque
Mercredi : 16h00 à 18h30
Samedi : 10h30 à 12h00

Horaires d'ouverture secrétariat
Lundis et jeudis : 13h30-17h30
Mardis et vendredis : 8h30-12h00
Mercredis semaines paires :
8h30-12h et 13h30-17h30.
Fermé mercredis semaines impaires.

Téléphone : 02 96 20 22 72
Messagerie : mairie.pludual@orange.fr
Blog : <http://mairie-pludual.blogspot.fr/>
Directeur de la publication : Yves GUILLEM
Réalisation : Mairie.

Cela s'est passé à Pludual

- **18 janvier** : cérémonie des vœux du maire



- *Maire entouré de son conseil municipal et de Valérie RUMIANO, conseillère départementale -*

- **8 mai** : la cérémonie au Monument aux Morts s'est déroulée dans un format inhabituel dans le respect des consignes des services de l'Etat



Manifestations à venir et dates à retenir

Toutes les manifestations prévues cet été dont le feu d'artifice du 14 juillet sont malheureusement annulées.

Les 6 septembre, 4 octobre et 22 novembre : stages de radiesthésie organisés par l'ADRG.

Réouverture de la bibliothèque

Uniquement le samedi de 10h à 12h depuis le 30 mai.

Les usagers sont invités à respecter les consignes suivantes :

- port du masque obligatoire et désinfection des mains avec la solution hydro-alcoolique mise à disposition
- ouvrages rendus ou consultés sur place à déposer à l'endroit prévu à cet effet pour mise en quarantaine et désinfection
- respecter le sens de circulation mis en place et les règles de distanciation physique.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée